



Qualité de l'audit

Notre processus interactif
pour le maintien de l'intégrité,
de l'indépendance, de l'éthique,
de l'objectivité, de l'esprit critique
et de la qualité de la prestation



Table des matières

2 Les nombreux aspects de la qualité de l'audit

5 Un engagement envers la qualité

Au sein du groupe Audit

Hors du groupe Audit

7 Contrôle qualité de l'audit

Cadre de référence pour un audit de qualité

Réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle

Service de la pratique professionnelle

Associés responsables de la Pratique professionnelle

Conseil de la qualité de l'audit

10 Éléments du contrôle qualité

Exécution de la mission

Audit de KPMG

Évaluation des risques, test et achèvement

Supervision et soutien de l'équipe de mission, et révision de ses travaux

Revue de contrôle qualité de la mission

Consultation et divergences d'opinions

Confidentialité, archivage sécurisé, intégrité, accessibilité et facilité de consultation de la documentation des missions

Conservation de la documentation des missions

14 Indépendance

Indépendance personnelle

Liens postérieurs à l'emploi

Rotation des associés

Approbation de services liés à l'audit et des autres services fournis

17 Éthique et intégrité

Plaintes et allégations

Sondage de vérification de la conformité

18 Objectivité

Ressources humaines

Recrutement et embauche

Établissement des capacités et des compétences nécessaires

Affectation des équipes de mission

Perfectionnement professionnel

Évaluation du rendement, avancement et rémunération

22 Acceptation et maintien de relations clients

Processus d'évaluation de clients éventuels / de missions éventuelles

Processus de maintien d'une relation client

Suivi

Processus d'inspection interne

Inspections effectuées par des organismes de réglementation

24 Gestion des risques

Gestion de la qualité et des risques

Groupes Gestion des risques

Groupe Déontologie et indépendance

Conclusion

27 Addenda

Contrôle qualité

Inspections effectuées par des organismes de réglementation

Inspections de KPMG au Canada par le CCRC

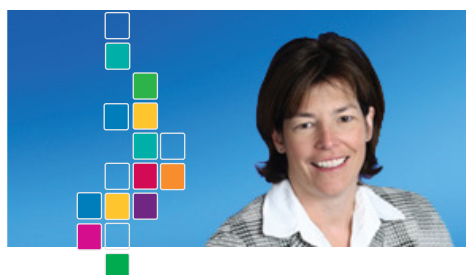
Inspections de KPMG au Canada par le PCAOB

Examens internes de la qualité

Demandes d'informations par des autorités gouvernementales ou autres

Les nombreux aspects de la qualité de l'audit

Chez KPMG, la mise en place et le maintien d'une culture de la qualité sont au cœur de nos activités.



En 2014, dans le cadre de son inspection des dossiers de mission des quatre grands cabinets, le CCRC a constaté une amélioration générale de la qualité des audits, y compris un recul de 36 % par rapport à l'année précédente des dossiers présentant des déficiences importantes relevées dans le cadre de l'audit et un recul global de plus de deux tiers de ces dossiers depuis le début de son mandat de 2011 sur l'amélioration de la qualité de l'audit¹.

C'est pourquoi nous sommes heureux de votre intérêt pour notre rapport *Qualité de l'audit*. Ce rapport vous permettra d'en apprendre davantage sur l'engagement soutenu du cabinet à l'égard de l'amélioration continue de la qualité de l'audit – un engagement régulièrement renforcé et réaffirmé par nos plus de 2 500 professionnels en audit à l'échelle du pays. Que ce soit en équipe aussi bien qu'individuellement, nous croyons que nos actions peuvent faire une différence. Nos professionnels visent constamment à respecter des normes de qualité extrêmement élevées, et leurs efforts nous permettent d'améliorer chaque année la qualité de l'audit.

Il est entendu que certaines de ces améliorations de la qualité sont attribuables à l'accent mis en permanence sur la performance des auditeurs. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC »), en particulier, inspecte régulièrement la qualité des audits exécutés par les cabinets d'experts-comptables et il a joué un rôle important pour aider les cabinets comme le nôtre à améliorer la qualité de l'audit et à conserver la confiance du public sur les marchés financiers.

D'autres initiatives comme l'analyse de données ont également joué un rôle. KPMG a offert une formation en analyse de données à tous les associés et directeurs en audit à l'échelle du pays, et nous continuons d'intégrer ces notions dans notre processus d'audit. Étant donné que l'analyse de données utilisée dans le cadre de l'audit permet d'analyser la totalité de la population de données plutôt que les échantillons sélectionnés, elle est désormais vue comme un outil essentiel pour l'amélioration de la qualité de l'audit.

KPMG continue également de mettre ses professionnels au défi et de leur offrir des occasions novatrices d'apprentissage, de formation et d'encadrement, y compris des séances d'apprentissage en ligne et d'autres méthodes adaptées aux besoins de chacun. Ces outils que nous leur fournissons sont peaufinés à mesure que les professionnels de KPMG s'améliorent. Par exemple, eAudit tire profit du savoir, des connaissances sectorielles et des compétences techniques des équipes de KPMG, en intégrant des normes directement dans les flux des travaux d'audit électroniques adaptables, permettant ainsi d'assurer que les bonnes questions sont posées et que toutes les informations essentielles sont indiquées.

Nous avons aussi pris l'engagement de demeurer à l'avant-plan à chaque étape des développements en audit, de la modification des règlements et des répercussions sur les clients aux initiatives d'amélioration de l'audit. Par exemple, les comités d'audit sont résolus à mettre en pratique les recommandations du Groupe de travail sur le rôle du comité d'audit, qui découle de l'initiative « Amélioration de la qualité de l'audit » de CPA Canada et du CCRC, ayant trait notamment à la réalisation d'évaluations plus rigoureuses et à l'accroissement de la transparence en audit. Nous appuyons pleinement les efforts déployés et continuons d'en apprendre davantage sur le processus.

Toutefois, malgré les améliorations réalisées à ce jour, nous croyons sincèrement que la qualité de l'audit doit continuer d'évoluer afin de permettre de répondre aux questions de plus en plus complexes auxquelles nos clients sont confrontés ainsi qu'aux attentes grandissantes des investisseurs, des comités d'audit et des équipes de direction. Réagissant aux commentaires de nos équipes, de nos clients et des autorités de réglementation, nous continuons de peaufiner notre approche de la qualité de l'audit en misant non seulement sur une utilisation accrue des analyses de données dans le cadre de nos audits, mais aussi sur l'amélioration des rapports et des autres livrables que nous produisons et sur la prise de mesures proactives visant à attirer et à conserver les professionnels les plus compétents de l'industrie.

La profession d'auditeur a rarement fait face à autant de défis convergents, mais KPMG croit fermement que son approche novatrice, son objectif clair et sa vision dynamique contribueront à améliorer la qualité de l'audit et à faire une différence réelle et durable à mesure que les entreprises et les marchés évolueront. De cette façon, nous espérons non seulement faire preuve d'une indépendance, d'une objectivité et d'un comportement éthique accrus, mais aussi contribuer à conserver la confiance du public et des parties prenantes des marchés financiers.

Sincères salutations,



Kristen Carscallen
Associée directrice canadienne, Audit

Dans son rapport public de 2014, le CCRC a fait remarquer ce qui suit : « Étant donné l'importance accrue accordée à la qualité de l'audit, les attentes des participants ont aussi changé, ce qui a entraîné la nécessité d'un examen plus poussé des rôles et responsabilités de tous les intervenants dans le processus d'information financière »².



Puisque nos professionnels représentent l'élément le plus important du service de qualité que nous offrons, notre système de contrôle de la qualité de l'audit est conçu pour les aider à réussir.

Un engagement envers la qualité

Notre structure organisationnelle et de direction vise à permettre à nos professionnels de fournir un service à la clientèle exceptionnel tout en s'adaptant au contexte économique et à l'environnement réglementaire en constante évolution dans lesquels ils évoluent.

Cette structure, en plus d'appuyer notre stratégie « un seul cabinet », nous permet de disposer des mesures de protection nécessaires au suivi de nos pratiques professionnelles, afin que nous puissions satisfaire aux exigences du marché, renforcer notre esprit d'équipe et respecter notre engagement, en matière de qualité, envers nos collègues, nos clients et les marchés financiers dans lesquels nous sommes présents. Notre structure organisationnelle est établie de façon à ce que les activités liées à la gestion des risques et à la conformité soient menées de façon distincte de celles qui sont exercées aux plus hauts échelons du cabinet. Cette distinction vise à assurer la mise en place d'automatismes régulateurs appropriés dans notre gouvernance. Des rôles et des responsabilités ont été attribués à des groupes particuliers au sein de cette structure pour permettre à nos professionnels de satisfaire à leurs obligations.

Étant donné que nos professionnels représentent l'élément le plus important du service de qualité que nous fournissons, notre système de contrôle qualité de l'audit est conçu de manière à les aider à réussir. Il intègre des éléments qui sont mis en œuvre et exploités par notre groupe Audit ainsi que des éléments qui sont administrés par d'autres fonctions du cabinet, y compris le groupe Qualité et gestion des risques.

Au sein du groupe Audit

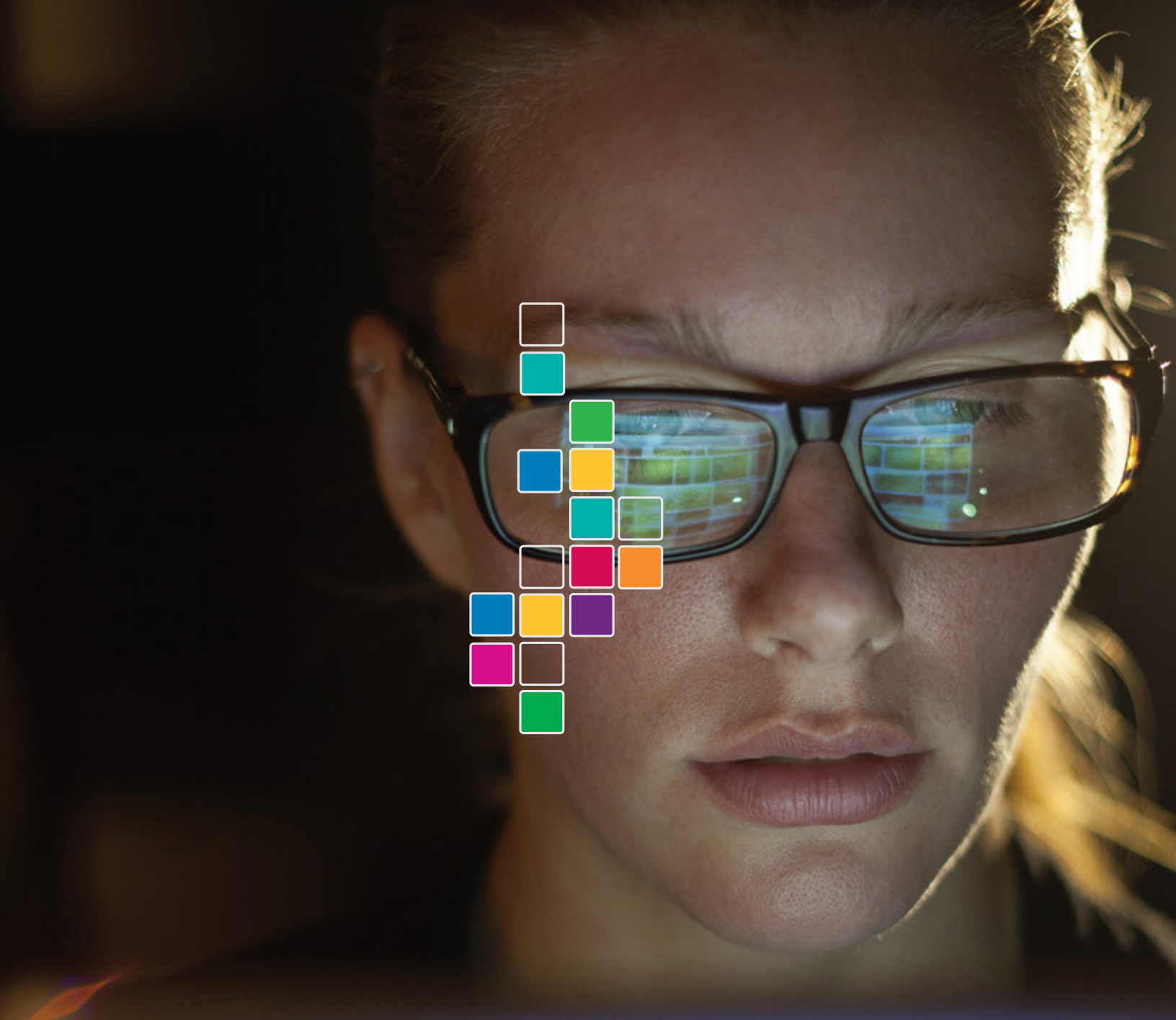
Les principaux éléments du système de contrôle qualité de l'audit de KPMG intégré au groupe Audit de KPMG au Canada sont :

- **le Centre de services mondial de KPMG International**, lequel élabore les méthodes et les outils technologiques connexes qui sont utilisés dans le cadre de nos processus de prestation de services d'audit;
- **le Cadre de référence pour un audit de qualité à l'échelle mondiale;**
- **notre réseau axé sur la qualité de l'audit et la pratique professionnelle;**
- **le Service de la pratique professionnelle (« SPP »);**
- **les associés responsables de la Pratique professionnelle;**
- **le Conseil de la qualité de l'audit;**
- **les groupes Qualité de l'audit des unités administratives locales** ainsi que les membres de nos équipes affectées aux sujets techniques en comptabilité et en audit dans les diverses zones géographiques.

Hors du groupe Audit

Les principaux éléments de notre système de contrôle qualité de l'audit qui ne sont pas du ressort du groupe Audit sont :

- **le Code de déontologie de KPMG**, lequel définit les valeurs et les normes en vertu desquelles KPMG s'acquitte de ses obligations professionnelles et précise les ressources dont les associés et les employés de KPMG peuvent se servir pour s'y conformer;
- **les politiques en matière d'indépendance**, lesquelles sont appuyées par des systèmes servant à aider le cabinet et le personnel à satisfaire aux exigences applicables en matière d'indépendance;
- **le groupe Qualité et gestion des risques – Audit**, lequel est responsable d'exercer une surveillance et d'effectuer un suivi du groupe Audit et d'autres processus de gestion des risques utilisés dans l'ensemble du cabinet.



Le groupe Audit s'appuie sur un réseau d'associés principaux qui font preuve de leadership en matière de pratique professionnelle et de qualité de l'audit.

Contrôle qualité de l'audit

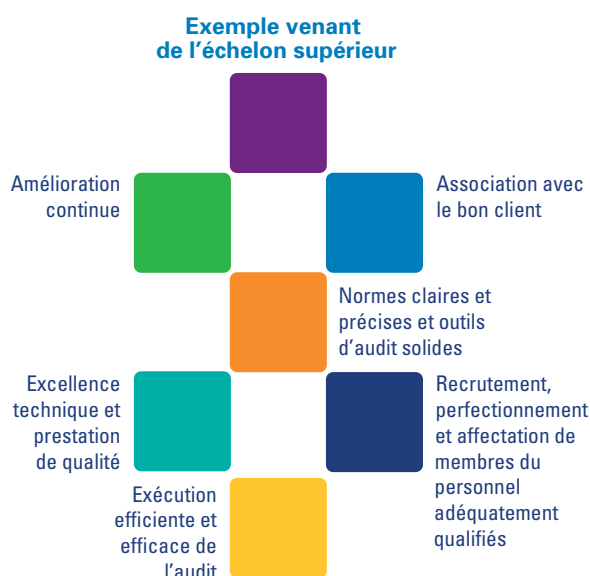
Pour que chacun des associés et des membres du personnel puisse se concentrer sur les compétences et les comportements nécessaires à l'expression d'une opinion appropriée, solide et indépendante, KPMG a conçu un cadre de référence pour un audit de qualité à l'échelle mondiale.

Cadre de référence pour un audit de qualité

Les sept volets de ce cadre de référence représentent pour les cabinets membres de KPMG un langage commun permettant de décrire les facteurs que nous estimons essentiels à un audit de qualité et, plus important encore, de faire ressortir la façon dont nous tous chez KPMG contribuons à cette qualité.

Non seulement le système de contrôle qualité de l'audit de KPMG reflète-t-il sa volonté et sa détermination de fournir une opinion et une certification indépendantes sans parti pris, mais il respecte aussi la réglementation et les normes professionnelles.

La qualité de l'audit fait partie intégrante de notre profession, et chacun de nous en a la responsabilité. Nos cours de formation, nos processus, nos systèmes et nos contrôles sont tous conçus de manière à ce que nous puissions donner une opinion et des conseils objectifs et indépendants, auxquels les parties prenantes peuvent se fier.



Le système de contrôle qualité de l'audit de KPMG fournit au cabinet canadien l'assurance raisonnable que nous sommes en conformité avec les règlements, les normes professionnelles et les politiques du cabinet en englobant ce qui suit :

- **les responsabilités d'encadrement** pour la qualité au sein du cabinet (l'« exemple venant de l'échelon supérieur »);
- **l'exécution de la mission;**
- **les règles de déontologie pertinentes;**
- **les ressources humaines;**
- **l'acceptation et le maintien** de relations clients et de missions particulières;
- **le suivi.**

Notre associé directeur canadien (« ADC ») du groupe Audit, qui relève du chef de la direction du cabinet, exerce la responsabilité ultime au sein de ce groupe, dans lequel s'intègre le système de contrôle qualité de l'audit.

Notre associé directeur responsable de la Pratique professionnelle à l'échelle nationale, qui relève de l'ADC du groupe Gestion des risques, assume la responsabilité à l'égard des normes de comptabilité et d'audit et de leur interprétation ainsi que de la promotion de l'excellence technique et de la prestation d'un service de qualité au moyen de cours de formation et de procédures d'accréditation, de l'investissement dans le soutien technique et de la mise sur pied de réseaux de spécialistes en comptabilité et en audit et de processus de consultation efficaces au sein du groupe Gestion des risques.

Notre ADC du groupe Gestion des risques collabore étroitement avec l'ADC du groupe Audit afin de mettre sur pied, de façonner et de diriger nos initiatives visant l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de notre groupe Audit, et d'offrir un soutien continu aux activités d'audit à l'échelle du pays.



Nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit en ce qui a trait à la collecte et à l'évaluation objective du caractère suffisant et approprié des éléments probants obtenus.

Réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle

Le réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle est composé de plus de 130 associés, directeurs principaux, directeurs et autres professionnels du cabinet qui aident leurs collègues en audit à s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines de l'audit, de l'attestation, de la comptabilité, de la présentation de l'information financière et des valeurs mobilières, y compris la présentation de l'information auprès des autorités canadiennes et de la SEC, l'amélioration continue de la qualité de l'audit et les processus d'inspection interne et externe.

Service de la pratique professionnelle

Le SPP élabore les normes et directives du cabinet à l'égard de la comptabilité, de l'audit, des valeurs mobilières et de la qualité, fournit aux équipes de mission des directives de nature technique portant sur des aspects particuliers d'une mission, conçoit et diffuse des directives sur des sujets particuliers liés aux problèmes nouveaux sur les plans technique, professionnel et qualitatif, et aide les membres et le cabinet à résoudre les questions qu'ils se posent en matière de respect des normes réglementaires et professionnelles. Grâce aux liens qu'ils ont établis avec le réseau mondial de KPMG ainsi qu'à leur participation active au processus d'établissement de normes au Canada, les professionnels du SPP définissent et défendent les positions de KPMG à l'égard de sujets d'actualité sur lesquels se penchent des organismes de réglementation et autres organismes de normalisation. De plus, ils travaillent étroitement avec le groupe Normes internationales de KPMG, situé à Londres, sur des

questions portant sur les normes internationales en matière de comptabilité et d'audit, et avec les professionnels du SPP, situés à New York, sur des questions portant sur les normes de comptabilité et d'audit établies par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB »), l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») et l'Auditing Standards Board de l'American Institute of Certified Public Accountants (« AICPA »).

Associés responsables de la Pratique professionnelle

Le groupe Audit s'appuie sur un réseau d'associés principaux responsables de la Pratique professionnelle qui exercent le leadership de la pratique professionnelle et supervisent la qualité de l'audit, et qui veillent au respect des politiques du cabinet et des normes professionnelles dans leurs bureaux et régions respectifs.

Leurs rôles consistent : 1) à aider et à conseiller les associés relativement à des questions touchant les clients; 2) à assimiler les informations relatives aux risques professionnels auxquels le cabinet est exposé; 3) à donner l'assurance raisonnable que les politiques du cabinet et les normes professionnelles sont respectées; et 4) à revoir périodiquement les politiques et les processus du cabinet et à chercher à les améliorer. Les groupes Qualité de l'audit des unités administratives locales ainsi que les membres des équipes affectées aux sujets techniques en comptabilité et en audit dans les diverses zones géographiques appuient les activités de nos associés responsables de la Pratique professionnelle, en aidant, de concert avec le SPP, les équipes de mission à résoudre les questions portant sur la comptabilité et l'audit et à améliorer la qualité de l'audit.

Conseil de la qualité de l'audit

Le Conseil de la qualité de l'audit, présidé par l'ADC du groupe Audit, donne son point de vue quant à la détermination et à l'analyse des enjeux et en assure la surveillance, et participe à l'établissement de mesures correctives en ce qui a trait aux plus importants problèmes relatifs à la qualité de l'audit et à notre système de contrôle qualité de l'audit.

Le Conseil de la qualité de l'audit surveille :

- la collecte et l'analyse d'informations liées aux questions portant sur la qualité de l'audit en temps opportun et de manière cohérente (p. ex., informations recueillies lors d'inspections internes et externes ou de la consultation du SPP, ou dans le cadre de litiges ou de l'étude de questions d'ordre réglementaire);
- l'analyse de ces informations et l'identification des points communs et des causes premières connexes;
- l'établissement de mesures correctives ciblées adéquatement en réponse à ces causes premières;
- la mise en œuvre en temps opportun, l'exécution et l'efficacité des plans de mesures correctives.

De plus, le Conseil de la qualité de l'audit, avec l'assistance des associés responsables de la Pratique professionnelle pour l'unité administrative locale, aide à cerner les caractéristiques particulières de notre éventail de missions d'audit pour lesquelles des plans proactifs d'évaluation des risques sont élaborés (comme les entités ou les secteurs d'activité qui présentent des caractéristiques de risque élevé).

Éléments du contrôle qualité

La responsabilité de la pratique professionnelle, de la gestion du risque et du contrôle qualité incombe à chaque associé et à chaque employé de KPMG, lesquels sont censés comprendre les politiques de KPMG et les procédures connexes, et les appliquer et les respecter en tout temps.

Nos politiques reflètent chacun des éléments du contrôle qualité afin de permettre à tous les associés et employés de KPMG d'agir avec intégrité et de faire preuve d'objectivité et d'esprit critique, de s'acquitter de leurs tâches avec diligence et de se conformer aux lois, aux règlements et aux normes professionnelles applicables.

Cette section présente un sommaire de ces politiques et procédures propres à notre système de contrôle qualité de l'audit.

Exécution de la mission

Notre système de contrôle qualité de l'audit, qui est essentiel à la qualité de nos audits, est imbriqué dans chaque étape du processus de mission d'audit du cabinet.

L'exécution de la mission englobe tous les aspects d'une mission d'audit, de sa conception jusqu'à son exécution proprement dite, y compris la méthode d'audit de KPMG ainsi que la révision, la supervision, la consultation, la documentation et la communication des résultats de l'audit.

Audit de KPMG

Le Centre de services mondial de KPMG International réunit des professionnels qui, avec la collaboration du groupe Gestion de la qualité et des risques de KPMG International, le groupe Normes

internationales de KPMG et le SPP du cabinet canadien, ont pour mandat d'élaborer et de mettre à jour régulièrement nos méthodes relatives au processus d'audit instauré dans l'ensemble du cabinet.

L'audit de KPMG constitue le fondement des modèles d'audit d'états financiers et d'audit intégré de KPMG au Canada.

Dans le cas des émetteurs inscrits auprès de la SEC, l'audit de KPMG, s'il y a lieu, consiste en un modèle d'audit intégré qui englobe à la fois l'audit des états financiers d'un émetteur assujéti et l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. La qualité de notre audit intégré est rehaussée par l'entretien de communications opportunes avec le comité d'audit et la direction tout au long du processus d'audit.

Dans le cas d'un audit intégré, nous nous servons de nos connaissances et de notre expérience pour relever un certain nombre de risques différents (p. ex., risque inhérent, risque lié au contrôle, risque de fraude et risque de défaillance du contrôle).

Nous évaluons chacun de ces risques en fonction d'un intervalle continu allant du niveau le plus faible au plus élevé. Plus le risque est élevé, plus les éléments probants doivent être généralisés afin d'atténuer ce risque.

Nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit en ce qui a trait à la collecte et à l'évaluation objective du caractère suffisant et approprié des éléments probants obtenus, lesquels combinent à la fois les éléments probants de confirmation et les éléments probants contradictoires.

La section suivante présente une description très sommaire des flux des travaux de nos méthodes d'audit applicables à nos audits d'états financiers et à nos audits intégrés.

Évaluation des risques

- Connaissance de l'entité et de son environnement, y compris le contrôle interne
- Mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques et activités connexes
- Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives
- Préparation des réponses de l'auditeur à son évaluation des risques d'anomalies significatives

Test

- Test de l'efficacité du fonctionnement des contrôles sélectionnés
- Planification et mise en œuvre des procédures de corroboration

Achèvement

- Mise en œuvre des procédures d'achèvement, y compris une révision globale des états financiers
- Documentation des constatations et questions importantes

L'audit de KPMG porte à la fois sur les contrôles manuels et les contrôles automatisés et fait intervenir, au besoin, des professionnels en technologie de l'information et autres spécialistes du cabinet auprès de l'équipe de mission d'audit principale. Notre audit incorpore les procédures visant à détecter et à traiter les risques de fraude.

- Évaluation de la question de savoir si les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés
- Formation d'une opinion d'audit
- Communication au comité d'audit et aux responsables de la gouvernance des responsabilités qui nous incombent aux termes des normes d'audit applicables, des grandes lignes de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit et des constatations importantes

Soulignons également que l'audit de KPMG encadre la réalisation des audits d'états financiers portant sur au moins deux composantes (audits de groupe) et établit clairement les responsabilités eu égard à la gestion des audits de groupe et à la participation de l'équipe de mission d'audit de groupe en ce qui concerne les travaux effectués par l'auditeur de composantes.

Notre méthode d'audit inclut les politiques et les directives liées aux éléments d'un audit de groupe qui requièrent une attention particulière, notamment l'identification des composantes importantes, l'évaluation des contrôles à l'échelle du groupe, l'évaluation du risque lié au regroupement, l'établissement du seuil de signification pour un groupe et une composante, et les communications avec l'auditeur de composantes.

Supervision et soutien de l'équipe de mission, et révision de ses travaux

La supervision est l'activité permettant de diriger les efforts des professionnels qui concourent à la réalisation des objectifs de l'audit et de déterminer si ces objectifs sont atteints. La supervision englobe des activités telles que les suivantes : donner des instructions et des directives aux professionnels, les tenir au courant des questions importantes, réviser les travaux accomplis, résoudre les questions donnant lieu à des divergences d'opinions et convenir de conclusions appropriées.

En ce qui concerne les activités de supervision et de révision se rapportant aux travaux d'audit, les lignes directrices de KPMG prévoient ce qui suit, entre autres choses :

- suivi du déroulement d'une mission;
- évaluation des capacités et des compétences de chaque membre d'une équipe de mission;
- identification des questions qui doivent faire l'objet d'une consultation ou d'une prise en compte par des membres de l'équipe de mission qui possèdent plus d'expérience;
- examen et approbation de la planification de la mission et évaluation des risques préalable à l'amorce des travaux importants sur place;

- revue de toute la documentation de l'audit par un professionnel de KPMG autre que l'auteur; il incombe à l'associé responsable de la mission de passer en revue la documentation d'audit portant sur les aspects critiques faisant appel au jugement, les constatations et questions importantes ainsi que les risques importants au niveau des états financiers et le niveau d'assertion pertinent à l'égard des comptes importants et des informations importantes, y compris les travaux des spécialistes de KPMG qui portent sur les risques importants;
- affectation d'un associé responsable de la revue de contrôle qualité de la mission aux missions d'audit d'états financiers et d'audit intégré;
- préparation de la documentation de planification et d'achèvement qui fait état des questions importantes, lesquelles sont approuvées par diverses parties, y compris l'associé responsable de la mission et l'associé responsable de la revue de contrôle qualité de la mission;
- exécution, dans certains cas, d'une révision technique approfondie par l'associé contrôleur de la qualité de la mission.



Les professionnels responsables de la revue de contrôle qualité de la mission sont les plus grands experts du cabinet canadien désignés pour résoudre les problèmes techniques; ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de comptabilité, d'information financière et de normes d'audit.

Revue de contrôle qualité de la mission

L'associé contrôleur de la qualité de la mission n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la mission autre que celles qui ont trait à la réalisation d'une revue objective des états financiers, des rapports d'audit et d'une certaine partie de la documentation de l'audit.

Tous les associés qui effectuent des revues de contrôle qualité de missions d'audit d'émetteurs assujettis ont reçu une formation afin de pouvoir exercer le rôle de responsable de la revue de contrôle qualité de la mission. Ces associés sont les chefs de file du cabinet canadien désignés pour résoudre les problèmes techniques. Ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires en comptabilité, en présentation de l'information financière et en matière de normes d'audit.

Les associés contrôleurs de la qualité de la mission passent en revue une certaine partie de la documentation de l'audit, le caractère approprié des états financiers et des informations fournies correspondantes, les principales conclusions de l'équipe de mission relativement à l'audit et les rapports d'audit qui seront publiés. L'achèvement d'une revue de contrôle qualité de la mission doit être documenté seulement une fois que l'associé contrôleur de la qualité de la mission est d'avis que toutes les questions importantes soulevées ont été résolues de manière satisfaisante.

Consultation et divergences d'opinions

La consultation d'autres personnes au sein du cabinet est encouragée et, dans des cas particuliers, elle est obligatoire. Le soutien technique dont bénéficie chaque équipe de mission est assuré par un réseau formé des professionnels du SPP, des associés de la Pratique professionnelle et des membres des équipes affectées aux sujets techniques en comptabilité et en audit.

Le cabinet a défini des protocoles de consultation qui s'appliquent dans le cas des questions difficiles ou contentieuses en matière de comptabilité et d'audit, ce qui comprend les procédures de résolution des divergences d'opinions au sujet de questions soulevées dans le cadre d'une mission. Ces divergences sont habituellement résolues par la simple consultation d'un membre de l'équipe de mission possédant un niveau de responsabilité plus élevé que l'une ou l'autre des parties aux opinions divergentes.

Dans le cas où des associés participant à un audit ne parviendraient pas à résoudre de telles divergences, il pourrait être de mise de soumettre la question au SPP, en vue de sa résolution.

Confidentialité, archivage sécurisé, intégrité, accessibilité et facilité de consultation de la documentation des missions

En vertu des politiques et du *Code de déontologie* de KPMG, le personnel est tenu de préserver la confidentialité des informations des clients ou des anciens clients, y compris les informations permettant d'identifier les personnes, conformément aux normes professionnelles et aux lois et aux règlements applicables. Par ailleurs, le cabinet exige que ses professionnels déclarent, au moment de leur embauche et dans le cadre du processus de déclaration annuelle de conformité, qu'ils comprennent les politiques du cabinet en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité, et qu'ils s'y conformeront.

De plus, le cabinet a instauré des mesures de protection administrative, technique et matérielle conçues en vue de protéger la confidentialité et l'intégrité de l'information des clients et du cabinet.

Ajoutons que nos professionnels en audit sont tenus d'appliquer des contrôles appropriés et raisonnables de manière à permettre :

- de déterminer clairement le moment auquel la documentation de l'audit a été créée, modifiée ou révisée et d'identifier le ou les auteurs de ces actions;
- de protéger l'intégrité et la confidentialité de l'information tout au long de l'audit, surtout dans le cas où l'information est disséminée au sein de l'équipe de mission ou transmise à d'autres parties par voie électronique;
- d'empêcher que des modifications non autorisées soient apportées à la documentation de l'audit;
- à une équipe de mission ou d'autres parties autorisées de consulter la documentation, au besoin, afin qu'elles puissent s'acquitter correctement de leurs responsabilités.

Conservation de la documentation des missions





La politique que le cabinet a officiellement adoptée en matière de conservation des documents traite de questions telles que la période de conservation de la documentation de l'audit et des autres documents pertinents dans le cadre d'une mission conformément aux règles, normes et règlements pertinents.

Indépendance





Selon les politiques de KPMG en matière d'indépendance, le cabinet canadien, ses associés et les membres de son groupe de gestion, de même que les membres du personnel affecté à chaque mission d'audit, ne doivent posséder aucun intérêt financier dans la société cliente ni entretenir aucun lien non autorisé avec cette société, ses dirigeants, ses administrateurs et ses propriétaires importants.

Le cabinet exige que chacun se conforme aux exigences applicables en matière d'indépendance et de déontologie qui atteignent ou surpassent les normes établies par les organismes de réglementation ayant autorité. Nos politiques et procédures qui traitent de questions telles que l'indépendance personnelle, les liens postérieurs à l'emploi, la rotation des associés ainsi que l'approbation des services liés à l'audit et des autres services fournis, font l'objet d'un suivi constant afin de tenir compte des faits nouveaux.

Indépendance personnelle

-  Il incombe à chaque professionnel de préserver son indépendance personnelle.
-  Les associés, les directeurs et ceux qui fournissent des services professionnels à des clients en audit ne peuvent pas détenir de placements directs ou de placements indirects importants auprès d'un client en audit ou d'une de ses sociétés affiliées (« entités visées par des restrictions »).
-  Certains autres liens d'ordre financier (p. ex., emprunts, cartes de crédit, produits d'assurance ou comptes de courtage) avec des clients en audit ou leurs sociétés affiliées sont soit interdits, soit visés par des restrictions.
-  Les membres de la famille proche de certains associés et membres du personnel de KPMG ne peuvent occuper certains postes en comptabilité ou en présentation de l'information financière chez les clients en audit et leurs sociétés affiliées.

Liens postérieurs à l'emploi

-  Tout professionnel de KPMG doit informer le cabinet sans délai des entretiens ou des communications qu'il a eus avec un client en audit au sujet des perspectives d'emploi chez lui.
-  Tout professionnel de KPMG qui participe à une mission d'audit pour le compte d'un client en audit doit être immédiatement retiré de cette mission s'il tient avec ce client des discussions ou des négociations en vue d'y obtenir un emploi.
-  Si un professionnel accepte un emploi auprès d'un client, les membres restants de l'équipe de mission doivent se demander sérieusement s'il est approprié ou nécessaire de modifier les procédures d'audit pour tenir compte du risque que le plan d'audit existant soit contourné par cet ancien professionnel du cabinet.
-  En ce qui concerne certains clients en audit qui sont émetteurs assujettis, un ancien membre de l'équipe de mission d'audit ne peut accepter un poste comportant l'exercice d'un rôle de surveillance de l'information financière avant la fin de la « période de restriction » prescrite.

Rotation des associés

En vertu des règles de déontologie en vigueur au Canada, du *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des règles d'indépendance de la SEC, les associés en audit du cabinet sont visés par des exigences particulières en matière de rotation qui limitent le nombre d'années consécutives au cours desquelles un associé peut fournir des services à un client en audit qui est un émetteur assujetti.

Le cabinet veille au respect de ces exigences grâce à son système de rotation des associés, qui permet de surveiller les affectations des associés et de signaler la mutation des associés affectés à des clients en audit qui sont des émetteurs assujettis.

Notre système de surveillance aide également à l'élaboration en temps opportun de plans de transition qui nous permettent d'offrir à nos clients un service soutenu de qualité. Le processus de surveillance et de suivi de la rotation des associés et du nombre d'heures pendant lesquelles ils ont été en service auprès d'un client fait l'objet d'un sondage de vérification de la conformité, lequel s'inscrit dans le cadre de diverses activités de surveillance.

Approbation de services liés à l'audit et des autres services fournis

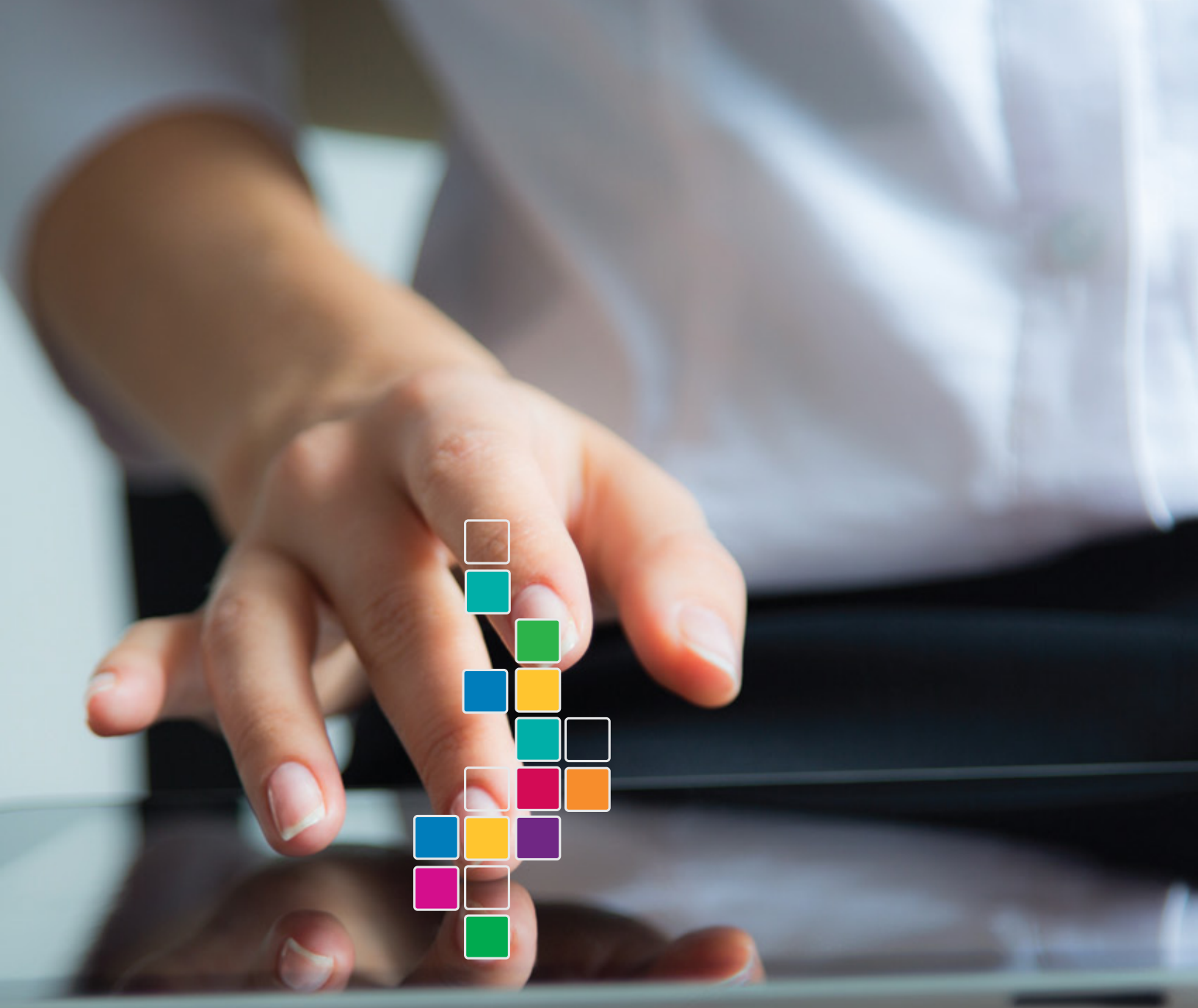
L'associé leader responsable de la mission d'audit doit évaluer tous les services fournis aux clients en audit qui sont des émetteurs assujettis et à leurs sociétés affiliées, et il doit également obtenir une approbation préalable du comité d'audit pour la prestation des services autorisés. Le système Sentinel™ de KPMG aide à assurer la conformité à ces politiques ainsi qu'à relever et à gérer les conflits d'intérêts potentiels au sein de chaque cabinet du réseau KPMG. Sentinel™, jumelé à nos politiques, permet aux cabinets membres de KPMG de résoudre des conflits d'intérêts potentiels, de prévenir la prestation de services interdits à des émetteurs assujettis et à certaines sociétés fermées clientes en audit ainsi que de déterminer si les services autorisés ont été correctement approuvés au préalable.

Nous avons mis au point des modalités visant à assurer la communication de nos politiques et procédures en matière d'indépendance à l'ensemble de notre personnel. Le cabinet canadien exige entre autres que tous les professionnels suivent chaque année une formation sur l'indépendance et qu'ils confirment qu'ils sont indépendants au moyen d'un système électronique de confirmation. Cette confirmation doit être faite à l'embauche et chaque année par la suite.

Grâce au système KPMG de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance (*KPMG Independence Compliance System*, ou « KICS ») et à un processus de vérification de la conformité, KPMG fait le suivi de la conformité à ses politiques en matière d'indépendance en ce qui concerne les intérêts financiers.

KICS contient un répertoire des émetteurs assujettis et des titres qu'ils ont émis. Les clients en audit de KPMG qui sont des émetteurs assujettis sont désignés comme étant visés par des restrictions dans KICS. Avant d'acheter des valeurs mobilières, de contracter des emprunts ou d'établir d'autres types de liens financiers, les associés et les directeurs doivent consulter KICS pour déterminer si une entité est visée par des restrictions. De plus, les placements doivent être déclarés dans KICS, lequel avisera automatiquement le professionnel dans le cas où son ou ses placements feraient l'objet d'une « restriction ».

Afin de confirmer l'indépendance de nos professionnels et du cabinet canadien, le groupe Éthique et conformité du cabinet a vérifié, au cours de l'exercice 2015, les liens financiers de plus de 185 professionnels soumis aux exigences en matière d'indépendance. En outre, ce groupe vérifie chaque année les intérêts financiers du cabinet. Tout défaut de se conformer aux politiques du cabinet en matière d'indépendance est communiqué au comité de discipline aux fins d'examen et de rectification, afin d'assurer l'uniformité sur le plan des résolutions.



Le soutien technique dont bénéficie chaque équipe de mission est assuré par un réseau formé des professionnels du SPP, des associés de la Pratique professionnelle et des membres des équipes affectées aux sujets techniques en comptabilité et en audit.

Éthique et intégrité

KPMG entend faire ce qu'il se doit, de la bonne façon, pour ses employés, ses clients et les marchés financiers dans lesquels il exerce ses activités.

C'est cette détermination qui sous-tend notre culture en matière de conformité, laquelle est axée sur les valeurs et incite les employés à exprimer haut et fort leurs préoccupations lorsqu'ils sont témoins de faits et gestes qui ne sont pas en accord avec nos valeurs ou nos responsabilités professionnelles. Ils savent que cette culture fait en sorte que leurs préoccupations seront examinées et prises en compte de manière constructive, et que des mesures appropriées seront prises. Ceux qui font part de leurs préoccupations au sein du cabinet sont reconnus comme étant les tenants de notre volonté de faire preuve de professionnalisme et du respect de l'éthique et de la culture d'intégrité.

Le *Code de déontologie* de KPMG au Canada est le principal outil qui sert à véhiculer les valeurs et les principes qui sous-tendent nos politiques en matière d'éthique et d'intégrité. Chaque année, tous les membres du personnel déclarent qu'ils comprennent le *Code de déontologie* du cabinet et qu'ils consentent à s'y conformer. De plus, le cabinet cherche à intégrer un volet sur l'éthique et la conformité dans ses cours de formation techniques et ses séances de formation en leadership afin de relever les normes applicables aux comportements visés.

Plaintes et allégations

Pour amplifier l'importance que nous accordons à la culture d'intégrité et du respect de l'éthique, KPMG offre une ligne directe pour les questions d'éthique et de conformité qui permet de déposer une plainte par téléphone par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de services indépendant. Le cabinet encourage les associés et les employés à utiliser la ligne directe lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise de signaler des cas possibles de conduite contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite ou lorsqu'ils jugent qu'il serait inefficace ou qu'il leur serait impossible, dans les circonstances, de passer par les voies de communication habituelles.

La ligne directe est mise à la disposition de parties externes, et toute personne, y compris les clients, les fournisseurs et les professionnels d'autres cabinets membres de KPMG qui prennent part à des missions exécutées par KPMG, peut déposer une plainte en composant le numéro sans frais 1-866-683-5434.

Les plaintes qui sont déposées au moyen de la ligne directe sont acheminées au responsable, Déontologie et indépendance, du cabinet canadien pour qu'elles soient examinées et, au besoin, pour que les ressources appropriées du cabinet soient déployées aux fins d'une enquête et de l'atteinte d'une résolution. Le responsable, Déontologie et indépendance, du cabinet gère sur une base quotidienne toutes les questions relatives au personnel faisant l'objet d'une enquête.

Les plaintes sont traitées de manière confidentielle (dans la mesure où la loi le permet et selon les impératifs d'une enquête exhaustive) et sous le couvert de l'anonymat, sur demande, et toute forme de représailles ou de sanctions contre quiconque agissant de bonne foi est interdite.

En outre, KPMG offre une ligne directe à son personnel, aux associés, aux employés et aux clients des cabinets membres de KPMG International ainsi qu'à des tiers pour leur permettre de signaler de manière confidentielle les cas possibles de conduites contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite constituant une transgression du *Code de déontologie* de KPMG International.

Sondage de vérification de la conformité

Le groupe Éthique et conformité est chargé également de vérifier et de surveiller la conformité à certaines politiques de KPMG au Canada telles que celles en lien avec l'indépendance, la formation continue professionnelle et l'autorisation d'exercer.

Objectivité

L'intégrité, l'indépendance, l'éthique et l'objectivité sont les fondements de notre cabinet. C'est pourquoi nous faisons preuve de toute la diligence voulue pour éviter l'apparence même de conflit d'intérêts.

Les membres du personnel de KPMG travaillent à relever les conflits d'intérêts existants ou potentiels, en les identifiant à la première occasion afin de les résoudre, de les gérer ou de les éviter. Un conflit d'intérêts pourrait empêcher KPMG d'accepter un client ou une mission.

Ressources humaines

Le système de gestion du personnel du cabinet englobe les éléments suivants :

- le recrutement et l'embauche;
- l'établissement des capacités et des compétences nécessaires;
- l'affectation des équipes de mission;
- le perfectionnement professionnel;
- l'évaluation du rendement, l'avancement et la rémunération.

Recrutement et embauche

Avant de recevoir une offre d'emploi, les candidats sont soumis à une entrevue, et tous les nouveaux employés expérimentés doivent se prêter à un contrôle des antécédents, lesquels sont vérifiés par des sources indépendantes. Les politiques du cabinet en matière d'indépendance sont mises à la disposition de tous les candidats à un poste professionnel avant leur entrée en fonction aux fins de la vérification et de la confirmation de leur indépendance. Toute question relative à l'indépendance ou à un conflit d'intérêts doit être résolue avant qu'un candidat ne puisse entrer en fonction chez KPMG. Une fois admis au cabinet, les nouveaux employés doivent également confirmer qu'ils s'engagent à respecter le *Code de déontologie* de KPMG et à suivre les programmes de formation portant sur l'indépendance, l'éthique, le respect et la dignité ainsi que la sécurité, en plus de tout module d'apprentissage concernant leur domaine de prestation.

Établissement des capacités et des compétences nécessaires

Les capacités et les compétences appropriées pour l'ensemble des membres d'une équipe de mission d'audit comprennent entre autres :

- une compréhension ainsi qu'une expérience pratique des missions d'audit de nature et de complexité similaires, acquises grâce à une formation et à une participation appropriées;
- une compréhension des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires;
- des compétences techniques, y compris une connaissance des technologies de l'information pertinentes et autres domaines spécialisés de la comptabilité ou de l'audit;
- une connaissance des secteurs d'activité dans lesquels le client exerce ses activités;
- la capacité d'exercer un jugement professionnel;
- une compréhension des politiques et procédures de KPMG en matière de contrôle qualité de l'audit.

Notre processus d'admission à la société est rigoureux et exhaustif et fait intervenir les membres appropriés de la direction de KPMG. Chaque candidat à l'admission à la société, qu'il ait été recruté directement ou mis en candidature à l'interne, doit se soumettre à un contrôle de ses antécédents et passer une entrevue avec plusieurs membres de la direction du cabinet. De plus, tout candidat à l'admission à la société mis en candidature à l'interne fait l'objet d'un examen approfondi par plusieurs groupes du cabinet, notamment le groupe Éthique et conformité.

Affectation des équipes de mission

Les personnes sont affectées à des missions particulières en fonction de leurs compétences, de leur expérience professionnelle pertinente et de leur expérience dans le secteur d'activité concerné, ainsi que de la nature du mandat ou de la mission. La nomination aux postes d'associé responsable de mission et d'associé

contrôleur de la qualité de la mission doit être approuvée par la direction de l'unité administrative et peut également être tributaire de l'approbation de la direction à l'échelle régionale ou nationale selon les caractéristiques particulières d'un client en audit.

Perfectionnement professionnel

Nos politiques exigent que tous nos professionnels tiennent à jour leurs compétences techniques et se conforment aux exigences réglementaires et professionnelles applicables. Le cabinet offre des occasions d'apprentissage continu afin d'aider ses professionnels à remplir les exigences en matière de formation professionnelle continue (« FPC ») et à atteindre leurs propres objectifs de perfectionnement professionnel. Les programmes de formation et de perfectionnement comportent une variété de méthodes d'enseignement, notamment des séances d'autoapprentissage, des formations en classe offertes par le bureau national, le bureau local ou l'unité administrative, et des webinaires en temps réel. KPMG utilise également un système qui aide les professionnels à s'assurer de satisfaire aux exigences en matière de FPC.

Nous insistons toujours auprès des professionnels de KPMG sur l'importance de la qualité de l'audit et d'un esprit critique dans le cadre de cours de formation et de la communication en temps opportun de questions portant sur la comptabilité, l'audit et la présentation de l'information financière. La formation offerte par le cabinet comprend des programmes conçus pour améliorer la capacité des professionnels à faire preuve de jugement à l'aide d'un cadre normalisé qui traite de la manière dont les partis pris influent sur la prise de décisions et de la façon de les reconnaître et de s'en dissocier en faisant preuve de jugement et d'un esprit critique approprié. De plus, le cabinet canadien exige que tous les professionnels suivent la formation annuelle sur les normes d'indépendance. Le cabinet encourage également les professionnels à être au fait de l'évolution des questions d'ordre technique en prenant part à des programmes de formation et à des colloques propres à des secteurs d'activité particuliers ainsi qu'en passant en revue les bulletins et les périodiques pertinents.

Le programme Mon Développement du cabinet aide également les associés et les employés à explorer leurs perspectives de carrière en leur permettant d'accroître leurs compétences, d'élargir leur expérience et de développer leur réseau au sein de KPMG.

Évaluation du rendement, avancement et rémunération

Tout professionnel, y compris tout associé, est soumis à un processus annuel d'établissement des objectifs et d'évaluation du rendement en fonction de l'atteinte des objectifs convenus, de la démonstration de ses compétences / comportements et de son adhésion aux valeurs de KPMG. Les compétences et les comportements qui font l'objet d'une évaluation comprennent l'importance accordée à la qualité et le professionnalisme, les connaissances techniques, le sens des responsabilités, le sens des affaires et de la stratégie, l'encadrement et le perfectionnement du personnel, la formation continue et l'établissement de relations.

Le modèle d'évaluation du rendement du cabinet a été conçu en vue d'offrir un cadre de référence uniforme en vertu duquel la direction et les leaders de la gestion du rendement peuvent analyser le rendement en fonction des buts, des objectifs et des aspirations professionnelles. Les résultats de l'évaluation annuelle du rendement ont une incidence directe sur la rémunération des membres du personnel de KPMG (y compris les associés) et, dans certains cas, sur leur maintien en fonction au sein du cabinet.

La rémunération des associés en audit est déterminée chaque année par l'équipe de direction de l'Audit, et approuvée par le comité de direction et le conseil d'administration. Les associés de la Pratique professionnelle participent à l'évaluation du rendement et de la rémunération des associés en audit. La rémunération d'un associé est déterminée en fonction d'une attribution ciblée qui tient compte de ses responsabilités et de la qualité de la prestation dans le cadre d'un audit. Nos politiques en matière d'établissement de la rémunération ne permettent pas qu'un associé en audit reçoive une rémunération au titre des services autres que d'audit qu'il vend à un client en audit.



Tout professionnel, y compris tout associé, est soumis à un processus annuel d'établissement des objectifs et d'évaluation du rendement en fonction de l'atteinte des objectifs convenus, de la démonstration de ses compétences / comportements et de son adhésion aux valeurs de KPMG.



Acceptation et maintien de relations clients

Il est absolument essentiel de veiller au respect rigoureux des politiques du cabinet en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions, afin de préserver sa capacité d'offrir des services professionnels de qualité élevée. Le cabinet s'est doté de politiques et de procédures qui lui permettent de décider s'il convient d'accepter ou de maintenir une relation client, ou s'il convient d'exécuter des services particuliers pour le compte de ce client.

Processus d'évaluation de clients éventuels / de missions éventuelles

Avant qu'une nouvelle mission en audit ne soit acceptée, un associé procède à une évaluation de l'entité et de ses dirigeants, de ses activités ainsi que d'autres questions liées à la mission, dans la mesure qu'il juge appropriée. Cette évaluation englobe normalement une enquête sur les antécédents de l'entreprise et de certains membres de sa haute direction.

Les facteurs qui sont pris en compte dans le processus d'acceptation d'un client sont notamment les suivants :

- les **caractéristiques du client** (p. ex., solidité financière, réputation, méthodes et pratiques comptables, et la réputation et les compétences des membres de la direction);
- les **questions liées aux affaires** (p. ex., secteur d'activité, produits et concurrents);
- les **questions liées aux services** (p. ex., compétence du cabinet et de l'équipe de mission et risque technique lié aux services demandés);
- les **questions liées à l'indépendance** (p. ex., questions liées à l'emploi, liens financiers, placements, prêts / emprunts et services autres que d'audit).

Le cabinet procède également à l'évaluation des problèmes et des conflits d'intérêts éventuels en matière d'indépendance. Les équipes de mission qui proposent de réaliser une nouvelle mission d'audit sont tenues d'appliquer une série de procédures, y compris un examen des services autres que d'audit fournis au client en audit éventuel. Tous les problèmes ou conflits éventuels en matière d'indépendance qui sont détectés sont résolus après consultation d'autres parties et entièrement documentés. Avant que la mission ne soit acceptée, les parties susceptibles de participer à la prestation des services professionnels sont généralement informées de l'existence possible d'un conflit d'intérêts.

La résolution de conflits éventuels nécessite l'approbation d'une deuxième partie, telle qu'un associé de la Pratique professionnelle, l'arbitre en conflits d'intérêts Sentinel™ ou un membre du groupe Gestion des risques du service fonctionnel concerné.

Si la mission d'audit initial est acceptée, il peut être nécessaire d'établir des cloisons étanches autour de l'équipe de professionnels qui y est affectée et de communiquer avec les parties concernées. Si une question ou

un conflit éventuels en matière d'indépendance ne peuvent être résolus de façon satisfaisante et conforme aux normes professionnelles et à celles du cabinet, le client ou la mission éventuels sont refusés.

L'évaluation d'une mission d'audit éventuelle doit être approuvée par l'associé responsable de la Pratique professionnelle et l'associé responsable de l'unité administrative concernée. Les nouvelles missions d'audit exécutées pour le compte d'émetteurs inscrits auprès de la SEC nécessitent des approbations supplémentaires de la part de l'associé responsable, Déontologie et indépendance.

Processus de maintien d'une relation client

Chaque année, les associés responsables de mission sont tenus de procéder à un examen et à une évaluation de leurs clients existants en audit et en attestation, en collaboration avec l'associé responsable de la Pratique professionnelle. L'évaluation du maintien d'une relation client consiste en un processus visant l'obtention d'approbations officielles de la part de diverses parties. L'objectif consiste à permettre d'identifier les clients dans le cas desquels le cabinet devrait

envisager d'instaurer des sauvegardes supplémentaires afin de gérer les risques liés à l'audit et ceux avec lesquels le cabinet devrait rompre son association professionnelle.

Par ailleurs, parmi les facteurs qui nécessitent l'application de procédures d'évaluation supplémentaires, notons notamment les suivants :

- de nouvelles exigences légales, réglementaires ou professionnelles qui modifient nos responsabilités en matière de rapport ainsi que les risques professionnels;
- un changement important dans la nature, la taille ou la structure de l'entreprise du client;
- un changement important parmi les propriétaires de l'entreprise;
- un changement important au niveau de la direction du client, ses administrateurs, ses principaux propriétaires ou tout autre membre clé de son personnel;
- un changement défavorable important sur le plan de l'intégrité, telle que perçue, des membres actuels de la direction ou des principaux propriétaires actuels;
- un changement défavorable important sur le plan de la performance financière du client;
- des constatations particulières décelant de l'audit (telles que des faiblesses significatives du contrôle interne auxquelles la direction n'a pas remédié et des ajustements significatifs proposés des états financiers);
- une société fermée cliente en audit qui envisage de devenir un émetteur assujetti;
- un retraitement des états financiers;
- une enquête sur le client menée par un organisme de réglementation ou par son comité d'audit au sein duquel figure un membre actuel de la direction.

Suivi

Dans le cadre de ses procédures de suivi, le cabinet prend en compte et évalue, sur une base continue, les éléments suivants :

- la pertinence et le caractère adéquat de ses politiques et de ses procédures;
- le caractère approprié de ses documents de référence et de ses aides à la pratique;
- l'efficacité des activités de perfectionnement professionnel;
- la conformité aux normes, politiques et procédures régissant la profession et le cabinet;
- l'efficacité des plans d'action élaborés pour traiter les constatations relatives à la révision des travaux effectués dans le cadre d'une mission par le cabinet ou par des autorités de réglementation en audit.

Processus d'inspection interne

L'instauration de processus d'inspection interne, y compris l'examen de la qualité de la prestation et le programme de conformité à la politique sur les risques, laquelle s'ajoute aux activités de suivi jumelées à celles qui sont susmentionnées, permet au cabinet de satisfaire aux exigences de la profession en matière de suivi.

Les éléments des processus d'inspection interne comprennent :

- des examens réguliers, par roulement sur une période de trois ans, des missions d'audit supervisées par chacun des associés;
- des examens d'autres missions d'audit effectués à l'aide de critères de sélection des risques;
- des examens des contrôles généraux et fonctionnels portant notamment sur l'indépendance, l'acceptation et le maintien des relations clients, les évaluations du personnel, la conformité en matière de FPC et la conservation de documents;

- la communication, en temps utile et de manière fréquente, des résultats d'inspection à l'échelle du cabinet;
- la formation et les directives à l'intention des professionnels en audit sur les constatations courantes découlant d'une inspection, les domaines où il y a lieu d'apporter des améliorations à la qualité de l'audit et, le cas échéant, les outils nécessaires à la réalisation de ces améliorations.

Inspections effectuées par des organismes de réglementation

KPMG doit se soumettre annuellement à une inspection du CCRC. Sa mission : « contribuer à la confiance du public envers l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada par une réglementation efficace et en favorisant une vérification indépendante et de haute qualité ». Le CCRC nous fait parvenir chaque année ses commentaires, et nous les considérons dans nos efforts d'amélioration continue de la qualité de l'audit.

Pour sa part, le PCAOB supervise les auditeurs des émetteurs assujettis afin de protéger les intérêts des investisseurs et de servir davantage les intérêts du public au regard de la préparation de rapports d'audit informatifs, indépendants et donnant une image fidèle. Les inspections périodiques des cabinets inscrits qu'effectue le PCAOB s'inscrivent dans le cadre de sa mission. KPMG a déjà fait l'objet d'inspections annuelles du PCAOB. Étant donné que le PCAOB joue un rôle important en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'audit, son inspection nous aide à cerner des occasions d'améliorer notre performance et de renforcer notre système de contrôle qualité de l'audit.

Les rapports de 2012 et de 2013 du PCAOB sur l'inspection de KPMG représentent les plus récents rapports d'inspection du cabinet et ils peuvent être consultés sur le site Web du PCAOB en cliquant sur le lien suivant : <http://bit.ly/1O3nJYT>.

Gestion des risques



Afin d'améliorer son système de contrôle qualité de l'audit, KPMG exerce séparément la responsabilité de la gestion des risques et de la supervision du suivi du contrôle qualité et celle de la gestion des activités commerciales et professionnelles du cabinet.

Gestion de la qualité et des risques

L'ADC, Gestion des risques, relève directement du chef de la direction du cabinet et supervise tous les aspects des activités du cabinet liées à la réglementation, à la conformité et à la gestion des risques, y compris les processus de suivi du contrôle qualité du cabinet et son programme de conformité et de respect de l'éthique.

Groupes Gestion des risques

Les groupes Gestion des risques (Audit, Fiscalité et Services-conseils) se composent d'associés et d'autres professionnels qui supervisent le contrôle qualité et surveillent les risques des groupes Audit, Fiscalité et Services-conseils. De plus, ces groupes sont responsables des politiques du cabinet en matière de protection des renseignements personnels, qui représentent une part importante de l'ensemble des efforts consentis par KPMG au Canada pour protéger les renseignements permettant d'identifier les personnes et pour se conformer à la loi, à la réglementation, aux normes professionnelles, aux politiques du cabinet et aux ententes applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Le groupe Gestion des risques – Audit supervise, surveille et/ou participe aux activités du groupe Audit, supervise nos examens de la qualité de la prestation en audit et élabore des processus et politiques en matière de gestion des risques s'appliquant dans l'ensemble du cabinet, y compris les processus et politiques qui portent sur l'acceptation et le maintien des relations clients ou la reconduction des missions.

Les responsabilités liées aux systèmes de gestion des risques de KPMG, y compris l'application *Client/Engagement Acceptance and Continuance* (« CEAC ») et le système de gestion de la rotation des associés, incombent également à ce groupe.

Le groupe Gestion des risques – Fiscalité surveille la conformité aux normes et aux exigences professionnelles du cabinet. Ce groupe élabore les politiques en matière de gestion des risques s'appliquant au groupe Fiscalité et cherche à atténuer les risques en fournissant régulièrement des directives et des cours de formation. Ce groupe cherche également à obtenir l'approbation de certaines nouvelles missions en fiscalité dès le début et assure une surveillance étroite de la conformité, y compris l'administration des examens de la qualité de la prestation en fiscalité.

Le groupe Gestion des risques – Services-conseils élabore les politiques en matière de gestion des risques s'appliquant au groupe Services-conseils. De plus, il veille à ce que le groupe Services-conseils se conforme aux politiques et procédures en matière de gestion des risques, y compris les examens de la qualité de la prestation des services-conseils, et examine les nouveaux services qu'offrent les Services-conseils.

Le groupe Gestion des risques, Services-conseils s'appuie sur un réseau d'associés responsables du secteur de services au sein de la Gestion des risques.

Groupe Déontologie et indépendance

Le groupe Déontologie et indépendance est responsable des politiques, des pratiques et des contrôles instaurés par KPMG au Canada à l'égard des questions d'indépendance, y compris celles visant Sentinel™ et KICS, et reçoit de l'aide de la part des associés responsables de la Pratique professionnelle pour les unités administratives.

Conclusion

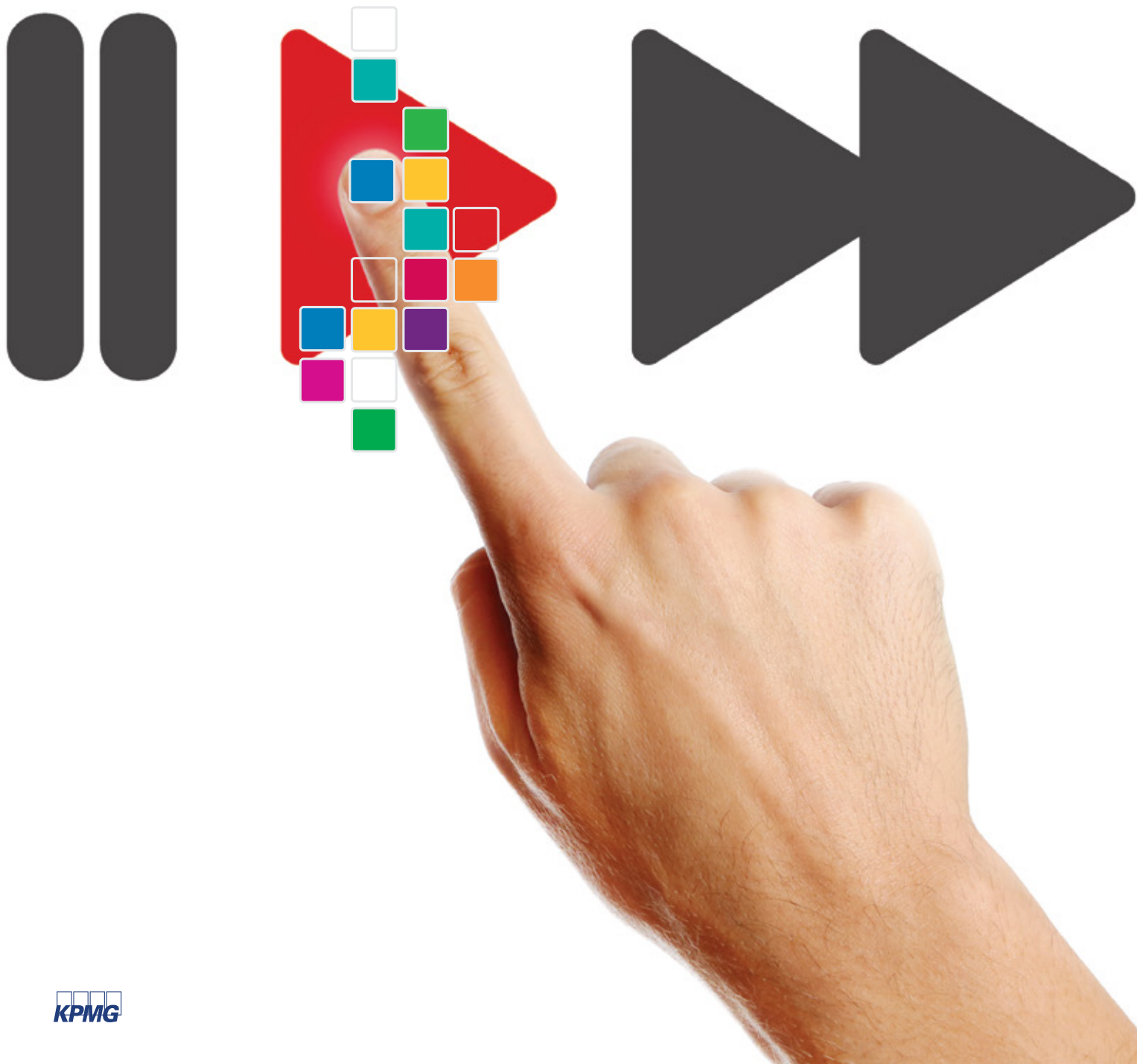
Nous avons l'intime conviction que l'exemple venant de l'échelon supérieur, la structure, les politiques et les procédures du cabinet servent à appuyer nos professionnels et les aident à réaliser des audits de qualité supérieure de façon indépendante, objective et éthique, tout en veillant au maintien de la confiance du public et des parties prenantes.

Nous faisons la promesse de suivre l'évolution des entreprises et des marchés en continuant à nous investir de façon considérable dans la recherche et le développement nécessaires pour préserver la qualité de nos audits et en restant au fait des attentes en constante évolution du public et des organismes de réglementation en matière d'audit.

KPMG a l'intention de continuer à fournir à ses professionnels de la formation, des outils technologiques et des méthodes d'audit qui contribuent à la réalisation d'audit de qualité supérieure.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou des commentaires à ce sujet.

KPMG a pleinement l'intention de mettre en application les recommandations d'amélioration que le CCRC a formulées concernant notre méthode d'audit.



Addenda

Contrôle qualité

Le système de contrôle qualité de l'audit de KPMG a été conçu afin de satisfaire aux exigences des normes professionnelles applicables ou de les dépasser.

Notre rapport *Qualité de l'audit* décrit notre système qui met l'indépendance, l'intégrité, l'éthique, l'objectivité, l'esprit critique et la qualité de la prestation au service de l'intérêt public.

Les sujets abordés dans le rapport comprennent :

- les responsabilités d'encadrement pour la qualité au sein du cabinet (l'« exemple venant de l'échelon supérieur »);
- l'exécution de la mission;
- les règles de déontologie pertinentes;
- les ressources humaines;
- l'acceptation et le maintien de relations clients et de missions particulières;
- le suivi.

Les politiques et les pratiques de KPMG sont revues continuellement afin qu'il soit tenu compte des changements apportés aux exigences professionnelles et réglementaires.

Inspections effectuées par des organismes de réglementation

En novembre 2015, le CCRC a publié son rapport annuel sur les inspections visant les quatre grands cabinets du Canada.

Ce rapport, appelé « rapport public sur les inspections des quatre grands cabinets », traite des inspections menées en 2015 auprès des quatre grands cabinets, y compris KPMG au Canada.

Le CCRC a publié en mars 2015 son rapport sur les inspections menées en 2014 auprès de tous les cabinets.

KPMG au Canada et le CCRC ont des objectifs communs, soit l'amélioration de la qualité de l'audit et le maintien de la confiance du public envers les marchés financiers. L'inspection des cabinets d'experts-comptables représente un élément important de ce projet, et nous appuyons pleinement la responsabilité du CCRC.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en visitant le site Web du CCRC à l'adresse : <http://bit.ly/1S8Ntaf>.

Inspections de KPMG au Canada par le CCRC

Le CCRC a délivré à KPMG au Canada un rapport confidentiel sur les résultats de chacune des inspections qu'il a menées auprès du cabinet au cours des onze dernières années. Selon les règles du CCRC, les recommandations et autres commentaires compris dans ces rapports ne peuvent être rendus publics ni par le CCRC ni par les cabinets faisant l'objet d'une inspection. KPMG au Canada a pleinement l'intention de mettre en application les recommandations d'amélioration que le CCRC a formulées relativement à sa méthode d'audit, à ses procédures de contrôle qualité et à l'exécution de ses missions.

Inspections de KPMG au Canada par le PCAOB

KPMG au Canada exprime des opinions d'audit sur les états financiers d'émetteurs inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, et il s'est inscrit auprès du PCAOB. Depuis 2005, KPMG au Canada fait l'objet d'une inspection annuelle menée par le PCAOB.

Pour son inspection de 2015, tout comme dans le cas des inspections précédentes qu'il a menées auprès de KPMG au Canada, le PCAOB a sélectionné un éventail de missions d'audit en vue de son examen. De plus, le PCAOB a mis en œuvre certaines procédures visant les membres du comité de direction de KPMG au Canada et ses bureaux nationaux. KPMG au Canada n'a pas encore reçu les rapports d'inspection de 2014 et de 2015 du PCAOB.

En octobre 2014, le PCAOB a publié ses rapports sur les inspections qu'il a menées auprès de KPMG au Canada, en 2012 et en 2013. Ces rapports du PCAOB sont divisés en deux parties. La partie I est un document public qui comprend des observations sur des missions particulières qui ont été examinées par le PCAOB. La partie II est un document confidentiel qui comprend les observations du PCAOB sur les systèmes de contrôle qualité de KPMG au Canada, en ce qui a trait à l'exécution de l'audit et à certains aspects fonctionnels à l'échelle du cabinet. Cette partie du rapport ne

sera rendue publique que si l'un quelconque des commentaires ou des observations du PCAOB n'est pas traité de façon adéquate dans les 12 mois suivant la date du rapport.

KPMG au Canada a pris l'engagement de répondre rapidement à tous les rapports :

- **la partie I des rapports du PCAOB de 2005 à 2013**, soit la partie I des rapports d'inspection dans leur version intégrale rendue publique;
- **les réponses de KPMG au Canada à la partie I des rapports de 2005 à 2013**, soit les réponses de KPMG au Canada, qui fournissent un contexte à la partie I des rapports, telles qu'elles ont été présentées au PCAOB.

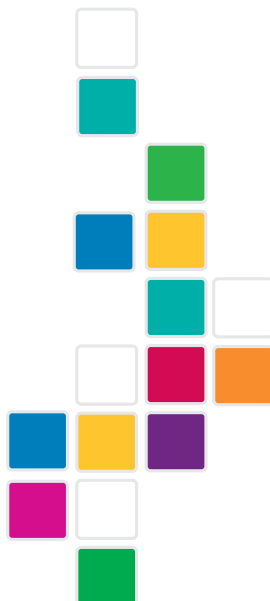
Vous pouvez obtenir ces documents sur le site Web du PCAOB, à l'adresse : <http://www.pcaobus.org/>.

Examens internes de la qualité

KPMG au Canada effectue un examen interne annuel de ses pratiques d'audit, au moyen de son Programme d'examen de la qualité de la prestation (le « Programme EQP »). Ce programme est conçu afin d'assurer le respect des éléments du processus de suivi relatifs au contrôle qualité, comme l'exigent les normes professionnelles. Pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2015, notre Programme EQP n'a permis de relever aucun problème considéré comme ayant une incidence significative sur la prestation de services d'audit par le cabinet. Comme la plupart des sociétés pourvues d'un programme d'examen de la qualité, nous déterminons les domaines nécessitant une amélioration continue et nous donnons suite à nos constatations par l'amélioration de nos politiques et de nos directives. Nous fournissons de l'information et de la formation à nos associés, à nos directeurs et aux membres de notre personnel afin qu'ils soient en mesure d'intervenir dans les domaines qui doivent faire l'objet d'une amélioration.

Demandes d'informations par des autorités gouvernementales ou autres

À ce jour, KPMG au Canada n'est au courant d'aucune demande d'informations ou enquête visant le cabinet ou l'un quelconque de ses associés qui émanerait d'autorités gouvernementales ou de réglementation et qui pourrait porter préjudice aux activités du cabinet ou à sa capacité de remplir ses obligations à titre d'auditeur indépendant auprès de ses clients.



Qualité de l'audit

**Institut
des comités
d'audit**
Canada



L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2015 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés. 10442

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.